



Commune de
Essigny-le-Petit

Secrétariat ouvert
le lundi et le jeudi
de 18 h 30 à 19 h 30

Téléphone
03 23 07 96 79

Télécopie
03 23 07 96 79

Courriel
mairieessignylepetit@wanadoo.fr

Site
<http://essignylepetit.iffrance.com>

Adresse
273, rue de Saint-Quentin
02100 ESSIGNY-LE-PETIT

Compte rendu
sommaire
de la réunion
du conseil municipal
du 25 mai 2007

o Demande de prescription de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme

Assistaient à la réunion : Gilles Thilet, Charlotte Lhuillier

L'absence d'un document d'urbanisme couvrant le terroir prive la commune d'une réflexion d'ensemble sur le projet d'aménagement de son territoire, restreint ses possibilités de développement à la partie actuellement urbanisée et ne permet pas la protection des espaces naturels.

La demande en logements et la présence de surfaces agricoles de petite dimension difficilement exploitables avec le matériel actuel laisse augurer d'un développement urbain qu'il convient d'accompagner en respectant les objectifs du développement durable.

Pour ces raisons, le conseil municipal, à l'unanimité, demande à la communauté d'agglomération de Saint-Quentin de prescrire l'élaboration d'un plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal.

Ce document d'urbanisme sera élaboré dans un délai de 12 à 18 mois à compter du choix du bureau d'étude. Tout au long de la procédure, l'équipe municipale et la population seront associées et consultées.

o Adhésion à l'ATESAT

Gérard Guilbert rend compte de sa visite de la commune avec Monsieur Gasser, ingénieur à la DDE puis rappelle les missions que l'on peut confier à la DDE dans le cadre de l'ATESAT.

La zone de stationnement du terrain de loisirs, le terrain d'accès au 95 et 99 rue du Puits, acquis récemment feront l'objet de propositions d'aménagement de la DDE.

o Fête nationale

Le conseil municipal donne son accord pour l'achat du feu d'artifice.

o Déchets verts

Quelques Essignyacois se plaignent des difficultés qu'ils éprouvent à transporter leurs déchets verts jusqu'au point d'apports volontaires. Comment et selon quels critères répondre à cette nouvelle demande ?

Le personnel communal n'a pas vocation à suppléer un service communautaire et faire face à une demande qui ne pourra être que croissante. Le conseil réfléchit à ce problème.

o Limite de propriété

Le conseil municipal accepte la modification de la limite entre la commune (terrain de l'église) et la propriété Vasset : les

superficiés sont conservées et le personnel communal aura plus de facilités pour entretenir la parcelle communale. (Claude Vasset n'a pas participé à la délibération).

o Elections législatives

Le conseil établit les permanences à assurer lors des élections législatives.

o Ecole

Il n'y pas crainte de fermeture au départ en retraite de l'instituteur. Les effectifs sont à la hausse. Son remplaçant n'est pas encore connu.

o Secrétariat de mairie

Il continuera d'être assuré par Jean-Philippe Brazier jusqu'aux prochaines élections municipales. Il est secondé par Martine Dagnicourt, actuellement en formation. Cette dernière ne satisfait pas encore aux conditions lui permettant d'être recrutée sur l'emploi de secrétaire de mairie (concours).

Vu pour être affiché à la porte de la mairie le 30 mai 2007.

Essigny le Petit, le 29 mai 2007.

Le maire,



Claude Vasset